

# Liberté d'expression

Rapport annuel au 1<sup>er</sup> septembre 2024

**COLLÈGE LA CITÉ**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Section A : Politique de l'établissement</b>	p. 4
<b>Section B : Plaintes</b>	p. 5
<b>Section C : Données sommaires</b>	p. 6

## RAPPORT ANNUEL SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

*Du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2024*

### Section A : Politique de l'établissement

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2021? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

Aucun changement n'a été apporté depuis la publication du rapport du Collège La Cité en 2023.

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

Monsieur Pascal Bessette  
Vice-président Ressources humaines et culture organisationnelle  
Collège La Cité  
[pbesse@lacitec.on.ca](mailto:pbesse@lacitec.on.ca)

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

Dans aucun cas La Cité a eu à annuler des événements en raison de préoccupations en lien avec la sécurité ou des coûts connexes.

## Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Entre le **1<sup>er</sup> août 2023** et le **31 juillet 2024**, est-ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Aucune plainte n'a été déposée au sujet de la liberté d'expression sur nos campus au cours de la période visée.

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

Sans objet (S/O)

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

Sans objet (S/O)

**Section C : Données sommaires**

Veillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	Aucune
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	S/O
Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	S/O
Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	S/O
À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?	S/O

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'**événements non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus entre le **1<sup>er</sup> août 2023** et le **31 juillet 2024**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements,

Quelque 429 événements non reliés aux études se sont tenus dans l'enceinte de l'établissement entre le 1<sup>er</sup> août 2023 et le 31 juillet 2024.

les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

Commentaires de l'établissement (le cas échéant).

Aucun n'a mené à des plaintes ou à des incidents relatifs à la politique sur la liberté d'expression.